

Lettre d'info municipale

Spécial

Budget primitif 2017

Sommaire

Spécial Budget primitif 2017 1-9

Difficultés avec la mise en place des
containers semi-enterrés 10

Lutte biologique contre la Pyrale du buis 10

Elections législatives 11

Appel à peinture sur les bornes en ciment situées
au carrefour du Fossé 11

Les nouveaux horaires de la Poste 11

Mémo aimantés du compost collectif 11

Donnez votre avis sur un nouveau logo 12

Mercredi 14 juin, c'est le retour du marché d'été 12

Ouverture du "Court bouillon"
point de vente de produits locaux et/ou bio 12

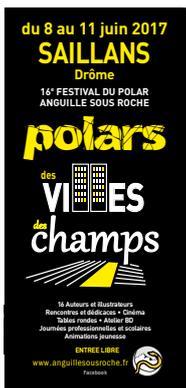
Erasmus+ et l'échange de bonnes pratiques
participatives 13

« Saillansons à vos projets ! » : les prochaines dates . 14

Commission Travaux Aménagement - GAP
Fleurissement 14

La révision du Plan Local d'Urbanisme de Saillans

2 RENDEZ-VOUS DE JUIN



Parution Lettre d'info

• Attention, seules 2 lettres par an sont distribuées dans toutes les boîtes aux lettres de Saillans (été + décembre).
Nous vous invitons à vous inscrire pour recevoir toutes les autres publications intermédiaires. Des dépôts se font dans certains lieux de Saillans (bibliothèque, Le Forum, café des sports...).

L'équipe municipale a construit le budget 2017 autour de 3 axes :

- La continuité des projets en cours,
- La pérennisation de l'offre de soins sur Saillans par la construction d'une maison médicale,
- La stabilité des taux des taxes foncière et d'habitation.

Actuellement le taux d'imposition à Saillans est supérieur aux moyennes départementales, régionales et nationales des villages de même composition. Les augmentations successives des taux, mais aussi la revalorisation municipale des bases locatives dans les années 2010 (100 000 € de plus par an pour la commune), ont largement imputé une augmentation aux charges des ménages. A cela s'ajoute, suite aux travaux de la grande rue, le changement de tarif de l'eau.

Attention, malgré cette stabilité des taux communaux, vos taxes d'habitation et taxes foncières augmenteront de 0.5 point pour la part CCCPS sans oublier l'augmentation annuelle de l'État.

Plus globalement, entre 2008 et février 2014, l'endettement de la commune a été multiplié par 2. La faiblesse des taux d'intérêt a toutefois permis de réaliser un emprunt de 350 000 € à 1,9 % (pour le bâtiment des services techniques) et de renégocier un emprunt permettant une économie de près de 10 000 €. Le taux d'endettement de la commune ne permet plus de nouvel emprunt.

Ces paramètres amènent à la prudence et la rigueur dans la gestion budgétaire, comme continuera de le faire l'équipe municipale. Par exemple, l'extinction nocturne a permis une économie de plus de 10 000 € en 2016.

suite p. 2

Donnez votre avis, participez au sondage pour un nouveau logo de la mairie

Lire p. 12

VENDREDI 16 JUIN 2017
Étape 1 de la révision du PLU

Lire p. 15-16

ERASMUS+
Retour de Gulbene, Lettonie

Lire p. 13

VENDREDI 17 JUIN 2017
Présentation "Saillansons, à vos projets !"

Lire p. 14

Inscription à la Lettre d'info

Nom Prénom _____

souhaite recevoir la lettre d'information municipale sous forme :

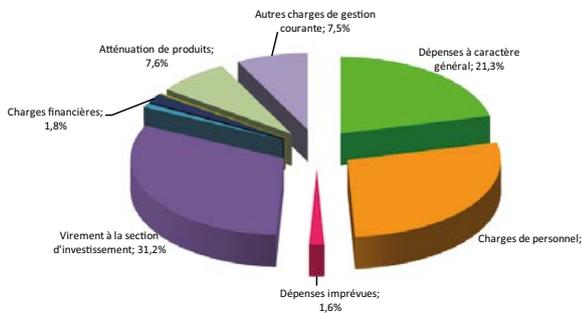
mail : j'indique mon adresse email si je n'ai pas déjà reçu l'agenda communal

papier : mon adresse _____

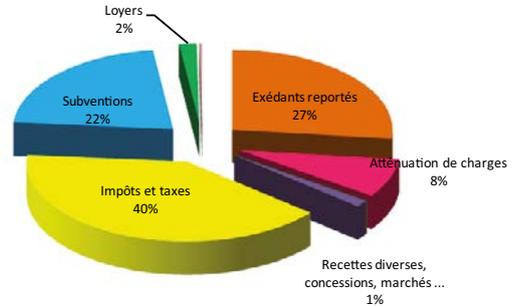


Budget primitif budget général

Dépense d'exploitation du budget général



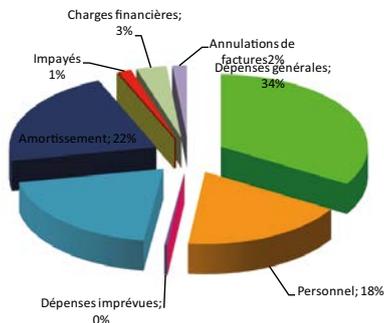
Recettes d'exploitation du budget général



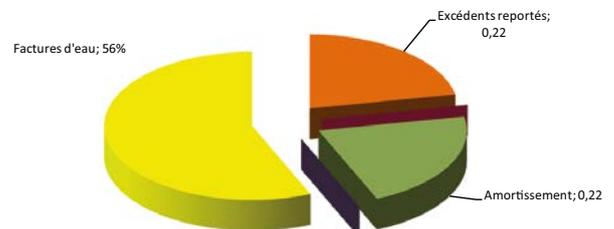
Budget total : 1 577 781,42 €

Budget primitif eau/assainissement 2017

Dépense d'exploitation du budget eau assainissement



Recettes d'exploitation du budget eau assainissement



Budget total : 409 884,23 €

Les grands dossiers 2017

p. 3

Le budget général (fonctionnement)

p. 4, 5 et 6

Le budget Eau - Assainissement

p. 7 et 8

Les investissements

p. 8 et 9

Les grands dossiers du budget général 2017

	Dépenses	Subventions	Reste à charge pour la commune
Maison médicale	663 321,00	399 929,00	263 392.00
Rénovation St Géraud Tranche 1	162 623,56	59 800,00	102 823.56
Révision du PLU	36 000,00		36 000.00
Accessibilité salle polyvalente	180 393,96	25 766,00	154 627.96
Toilettes	21 000,00	5 935,00	15 065.00
Balayeuse	88 801,20	46 177,00	42 624.20
Signalétique	40 879,24	10 350,00	30 529.24



La maison médicale est en cours de réalisation. Le dépôt de permis de construire est fait. La subvention du département est déjà acquise, elle comprend de façon exceptionnelle les travaux nécessaires à la construction du parking.

L'équipe municipale continue **la rénovation de l'église St Géraud** prévue sur 4 ans avec une première tranche en 2017 visant à finir de mettre hors d'eau l'édifice. Les subventions devraient atteindre plus de 60% mais la prudence invite à n'inscrire que les subventions déjà acquises



Suite à la définition des objectifs, **la révision du PLU** se poursuit en 2017 et jusqu'en 2019.

L'accessibilité de la salle polyvalente répond à une obligation réglementaire ; la fin des travaux est prévue pour juin 2017.

Les dernières toilettes sèches bénéficiant de subvention seront installées dans le jardin public. Sans eau, elles pourront rester ouvertes durant l'hiver sans risque de gel.

Grâce au PAPP, **la balayeuse** a été subventionnée à 50% et les accessoires à 80% pour le bien des habitants et la propreté du village (voir Lettre d'info n° 12, p7).

La loi interdit depuis juillet 2016 les panneaux publicitaires sur les routes. Pour informer les visiteurs et promouvoir notre territoire et ses commerçants, la commune va investir dans **des panneaux réglementaires**. De façon très exceptionnelle cet aménagement est, là encore, subventionné par le département.

Saillans
demain
Phase de
lancement



1. Budget général (fonctionnement)

1.1. Comparaison des Comptes Administratifs (CA) 2015 et 2016

1.1.1. Dépenses Budget général

	CA 2015	CA 2016
011 Dépenses à caractère général	241 859,33	317 879,08
012 Charges de personnel	407 959,69	446 660,64
022 Dépenses imprévues	0,00	0,00
023 Virement à section investissement		0,00
042 Opérations ordre entre sections	26 433,41	56 412,31
66 Charges financières	32 334,75	17 789,70
67 Charges exceptionnelles	0,00	852,00
68 Dotations provisions semi budgétaires		13 992,69
014 Atténuations de produits	114 705,00	118 085,00
65 Autres charges gestion courante	95 770,73	134 877,87
TOTAL	919 062,91	1 106 549,29

Pour les **dépenses à caractère général** (ligne 011), la hausse s'explique par :

- La réversion au SIVU de l'attribution de compensation (41 527 €) concernant le périscolaire augmenté de 16 400 € de coût des TAP.
- Plus de 8 000 € de frais d'enlèvement des algécos qui accueillait les activités périscolaires
- Le coût de l'étude préalable à la révision du PLU : 14 000 €.
- 2 100 € de frais de formation des salariés de la commune.
- Près de 3 000 € de frais de géomètre nécessaire au travail sur le parking de la future maison médicale.

Ligne 012 **frais de personnel** : à noter que ces emplois sont tous de type « contrat aidé ». Le poste dédié à « la participation » est financé par la subvention de la Fondation de France ; les 2 autres sont subventionnés à 70%. Ces atténuations de charges se retrouveront dans les recettes.

Ce chapitre augmente de 38 700 € suite à l'embauche de 3 salariés sur l'année complète. A noter que ces emplois sont tous de type « contrat aidé ». Le poste dédié à « la participation » est financé par la subvention de la Fondation de France.

Ligne 66 **charges financières** : la diminution correspond aux indemnités de remboursement anticipé versées en 2015, lors de la renégociation du prêt de la rue Raoul Lambert. Pour le nouveau prêt il faut noter que la première échéance est intervenue début 2017.

Ligne 65 **autres charges de gestion courante** : dans ce chapitre, la ligne « perte sur créances irrécouvrables » grève le budget de 7 598,61 €. Ces créances créent des recettes fictives qu'il convient d'annuler. En même temps que la liste des créanciers, les services de la trésorerie de Crest remettent à la commune la liste des démarches entreprises pour récupérer ces sommes. Nous pouvons vous assurer que ces démarches sont très nombreuses. Il serait judicieux que chaque mandature traite les admissions en non-valeur de la mandature précédente afin que ces pertes soient réparties de façon plus progressive. La majorité des créances non recouvrables n'ont pas été apurées lors de la précédente mandature et représentent de 2015 à 2017 inclus 9 673 € pour le budget général et 14 490 € pour le budget eau/assainissement.

Autre dépense exceptionnelle, les frais liés à la cuisine (fonctionnement, investissement..) de la cantine (environ 15 000 €), plus 15 700 € au titre des investissements du SDED (syndicat qui gère l'éclairage de la commune depuis début 2014), qui, à la demande de la trésorerie, sont affectés à la section de fonctionnement au lieu de l'investissement.

Le total représente une augmentation des dépenses de 18%

► lire la suite

1.1.2. Recettes Budget général

	CA 15	CA 16
002 Excédents reportés		
013 Atténuations de charges	30 255,68	16 283,43
042 Opérations d'ordre de transfert	12 220,41	5 906,31
70 Produits services des domaines	51 647,61	39 127,39
73 Impôts et taxes	604 511,00	647 056,00
74 Dotations parti.	409 700,13	404 601,73
75 Autres produits de gestion	40 574,73	37 478,27
78 Reprise provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
76 Produits financiers	8 505,93	28 005,65
77 Produits exceptionnels	6 322,51	74 389,24
TOTAL	1 163 738,00	1 252 848,02

Ligne 013 **atténuations de charges** : les subventions du dernier trimestre liées aux contrats aidés n'ont pas été perçues. Elles le seront en 2017 ; ce qui explique la diminution.

ligne 70 **produits services des domaines** : il ne s'agit pas d'une réelle diminution des recettes mais plutôt d'une facturation des frais de scolarité faite début 2017 et d'un dépôt d'espèces concernant les emplacements sur le marché début 2017 et non fin 2016.

Ligne 73 **impôts et taxes** : l'augmentation des subventions en lien avec l'Intercommunalité rapporte 51 798 € de plus qu'en 2015.

Ligne 74 **dotations particulières** : il s'agit de la diminution des subventions de l'État.

Ligne 75 **autres produits de gestion** : La commune a perdu certaines locations (gîte, 1 appartement) d'où la perte.

Ligne 77 **produits exceptionnels** : le CA 2016 enregistre le remboursement fait à la commune en 2015, par son assurance, des frais occasionnés par la réfection d'un mur route Royale.

1.2. Comparaison des Budgets Primitifs (BP) 2016 et 2017

Les budgets primitifs ont été élaborés avec les mêmes principes prudents en 2016 et en 2017 : dépenses plutôt surévaluées - recettes plutôt sous-évaluées.

Répetons que, étant une projection des dépenses et recettes pour l'année à venir, les budgets primitifs doivent être équilibrés. *On ne peut prévoir de dépenser plus qu'on ne prévoit de percevoir...*

1.2.1. Dépenses Budget général

	BP 16	BP 17
011 Dépenses à caractère général	343 870,00	336 270,00
012 Charges de personnel	457 600,00	440 250,00
022 Dépenses imprévues	30 000,00	25 170,12
023 Virement à section investissement	250 000,00	492 431,30
042 Opérations ordre entre sections	14 000,00	14 000,00
66 Charges financières	26 200,00	28 700,00
67 Charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00
014 Atténuations de produits	115 900,00	120 100,00
65 Autres charges gestion courante	165 260,00	118 860,00
Total	1 404 830,00	1 577 781,42

lire la suite

Ligne 011 **dépenses à caractère général** : les frais de formation du personnel sont multipliés par 10 (hébergements, transports et formation compris) avec des mises à niveau du personnel pour les formations de premiers secours et d'extincteur entre autres.

Comme de nombreuses communes, nous sommes de plus en plus confrontés à des contentieux concernant essentiellement des litiges suite à des demandes de permis de construire. Nous provisionnons chaque année 15 000 €.

Les seules économies sont dues

- à l'absence de location des algécos (10 000 €) ;
- **à l'extinction nocturne** (-10 300 €) ;
- à l'imputation des frais liés à la révision du PLU en investissement.

Elles compensent ces augmentations.

Ligne 66 **charges financières** : pour 2017, cette ligne comprend tous les prêts y compris celui contracté en 2016 pour 350 000 € à 1,2%

Ligne 65 **autres charges de gestion courante** : cette année nous ne provisionnons que 1 500 € en perte irrécouvrables contre 5 100 € en 2016. Le SIVU étant en charge de la cantine, nous n'avons plus de charges concernant les locaux de la cantine (8 100 € d'économie).

Le montant des subventions aux associations est de 22 000 €

1.2.2. Recettes Budget général

	BP 16	BP 17
002 Excédents antérieurs reportés	244 675,09	422 924,08
013 Atténuations de charges	3 000,00	124 280,34
042 Opérations ordre transf.	14 000,00	0,00
70 Produits services domaines	22 500,00	21 300,00
73 Impôts taxes	599 188,00	636 377,00
74 Dotations participation	436350	340 900,00
75 Autres produits gestion	35 000,00	28 000,00
76 Produits financiers	0,00	4 000,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00
total	1 409 813,86	1 577 781,42

L'augmentation du compte **atténuation de charges** (ligne 013) correspond aux subventions liées aux contrats aidés pour 3 emplois sur l'année complète.

Ligne 73 **impôts et taxes** : l'augmentation de ces recettes est basée sur les produits perçus en 2016 concernant ce qui a trait à l'Intercommunalité. Il n'y a pas d'augmentation prévue par la mairie concernant la taxe d'habitation et la taxe foncière.

Ligne 74 **dotations particulières** : par prudence, le budget prévoit une diminution des subventions de l'État.

Ligne 75 **autres produits de gestion** : la perte de location de 2 appartements sur 2017 explique la diminution de cette ligne.

2. Budget eau/assainissement (fonctionnement)

2.1. Comparaison des comptes administratifs (CA) 2015 et 2016

2.1.1. Dépenses d'exploitation Eau/assainissement

	CA 2015	CA 2016
011 Dépenses générales	102 998,97	108 865,14
12 Charges de personnel	6 582,00	0,00
22 Dépenses imprévues	0,00	0,00
23 Virement section investissement	0,00	0,00
042 Amortissement	87 205,14	0,00
65 Autres charges courantes.	9 546,24	1 380,91
66 Charges financières	13 763,39	13 200,65
67 Charges exceptionnelles	27 026,19	6 327,71
68		87 206,14
Total	247 121,93	216 980,55

Au niveau des **dépenses courantes** (ligne 011) l'augmentation provient essentiellement des taxes ; Agence de l'eau ; CCCPS avec l'harmonisation du prix du m³ d'eau usée sur l'ensemble du territoire.

Les charges de personnel (ligne 12) sont refacturées du budget de fonctionnement au budget eau/assainissement. Une étude précise en 2016 a permis de réévaluer ces charges en fonction du temps réellement passé par les agents des services techniques. Ce service représente un temps plein d'agent. La refacturation de 2016 sera faite en 2017.

Ligne 65 **autres charges courantes** : cette ligne est dédiée entièrement aux admissions en non-valeur.

La ligne 67 **charges exceptionnelles** correspond aux factures annulées. Le changement de logiciel a induit de nombreuses erreurs en 2015. Corrigées, ces erreurs ont été moins nombreuses en 2016.

2.1.2. Recettes Eau/assainissement

	CA 2015	CA 2016
002 Excédents antérieurs reportés	0,00	0,00
042 Amortissements	55 434,39	63 365,50
70 Produits services domaines	238 294,35	234 964,25
74 Dotations participation	465,90	7 383,00
76 Produits financiers	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	3,10	0,00
Total	294 197,74	305 712,75

La ligne 74 **dotations particulières** correspond au versement d'une subvention perçue puis reversée à la CCCPS relative à la station d'épuration.

2.2. Comparaison des Budgets Primitifs 2016 et 2017

2.2.1. Dépenses Eau/assainissement

	BP2016	BP2017
011 Dépenses générales	115 650,00	113 200,00
12 Charges personnel	36 800,00	73 600,00
22 Dépenses imprévues	4 000,00	1 232,20
23 Virement section investissement	275 630,40	80 000,00
042 Amortissement	87 300,00	87 300,00
65 Autres charges courantes	3 000,00	6 000,00
66 Charges financières	13 500,00	13 500,00
67 Charges exceptionnelles	27 000,00	6 500,00
TOTAL	562 880,40	404 032,20

☛ lire la suite

Les **charges de personnel** (ligne 12) n'ayant pas été refacturées en 2016, le budget primitif 2017 prévoit la facturation de 2016 et 2017

La ligne 65 **autres charges courantes** correspond aux admissions en non-valeur de ce budget pour 2017 présentée par la trésorerie. Ces admissions correspondent à des impayés de 2010 à 2015.

La ligne 67 **charges exceptionnelles**, comme pour les CA, correspond aux annulations de factures suite à des erreurs.

2.2.2. Recettes Eau/assainissement

	BP 2016	BP 2017
002 Excédents antérieurs reportés	288 080 ,40	88 732,20
042 Amortissement	87 300,00	87 300,00
70 Produits services domaines	187 500,00	228 000,00
74 dotations participation	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00
TOTAL	562 880,40	404 032,20

Nous estimons les recettes de vente d'eau à 10 000 € supplémentaires ce qui engendre une augmentation de toutes les taxes et explique les 40 000 € de différence entre les BP 2016 et 2017.

3. INVESTISSEMENTS

3.1. Budget général

Comme en 2016, **la section d'investissement est fortement contrainte par les obligations légales ou réglementaires, dont certaines datent de fort longtemps et ont donné lieu à des injonctions. Le bâtiment des services faisait parti de ces obligations.**

Il est désormais terminé et la fin des subventions liées à cet équipement (125 287 €) seront versées en 2017. Autre injonction, l'accessibilité de la salle polyvalente. Le budget initial était d'environ 80 000 €. Mais lorsque qu'un bâtiment recevant du public fait l'objet de travaux, quels qu'ils soient, la commission de sécurité doit faire un diagnostic du bâtiment. Résultat :

- il a fallu créer une seconde porte de sortie (côté Drôme),
- installer une échelle en acier permettant de rejoindre la terrasse de la salle des fêtes,
- faire des diagnostics de sols pour vérifier la stabilité du bâtiment après travaux.
- Ajouter des micro-piliers place de la République.

Le bilan financier de tous ces aménagements est un surcoût de plus de 100 000 €.

Dernier gros projet concernant le budget général, la maison médicale.

Comme tout projet majeur, les procédures sont longues. Né en 2016, le projet maison médicale suit son cours est devrait être terminé en 2019.

Dépenses d'investissement Budget général

Accessibilité salle polyvalente	180 393,96
Maison médicale	663 321,00
Rénovation Eglise St Gerard	162 623,56
Révision du PLU	36 000,00
Etude MOE Centre Rural	65 900,00
D'animation	
Rénovation appartement	30 500,00
Toilettes sèches	21 000,00
Acquisition foncière	23 594,60
Matériel PAPP (balayeuse + autres)	88 801,20
Voirie 2017	40 000,00
Matériel de bureau/serveur	10 700,00
Signalétique du village	40 879,23

Recettes d'investissement Budget général

Remboursement de TVA	100 000,00
Accessibilité salle polyvalente	35 766,00
Maison médicale	339 929,00
Rénovation St Gerard	59 800,00
Bâtiment des services techniques	200 000,00
Rénovation appartement	10 000,00
Toilettes sèches	5 935,00
Matériel PAPP (balayeuse + autres)	47 177,00
Voirie 2017	12 000,00
Signalétique du village	10 350,00

► lire la suite

Tout gros projet comprend de nombreuses phases, pour la maison médicale les phases ont été :

- Septembre 2016, en collaboration avec DAH, interpellation de différents architectes mis en concurrence. Dépôt des demandes de subventions auprès du département, de l'état et de la région.
- Décembre 2016, le cabinet Gaux est sélectionné.
- Février 2017 : première rencontre avec le cabinet Gaux et DAH afin de fixer les besoins précis, en lien avec les professionnels de santé concernés.
- Mars 2017 : présentation de la phase « esquisse », premiers plans et chiffrage grossier des travaux ; rencontre avec les services du département qui actent leur subvention.
- Avril 2017 : rencontre avec l'architecte des bâtiments de France afin de définir les impératifs.
- Mai 2017 : présentation de l'APS (Avant Projet Sommaire) qui donne un chiffrage plus précis, base pour l'attribution des subventions dépôt du permis de construire.
- Octobre ou novembre 2017, lancement des appels d'offre aux entreprises (MAPA ; Marché A Procédure Adaptée).
- Délai de 2 mois avant la réunion de la CAO (Commission d'Appel d'Offre) qui sélectionne les entreprises.
- Courriers aux entreprises non retenues.
- 2 semaines plus tard, courriers aux entreprises sélectionnées.
- Planification des travaux.
- Lancement des travaux fin 2017 début 2018.

Ces procédures concernent tous les projets supérieurs à 25 000 €. Vous comprenez aisément pourquoi les délais de réalisation paraissent toujours aussi longs.

La fin de la rénovation de l'église St Géraud est fixée par un plan sur 4 ans. Classé, cet édifice permet obtenir une subvention de 50%, à laquelle nous espérons pouvoir ajouter 30% du conseil départemental. Sans oublier l'aide de l'Association Présage.

3.2. Budget eau/assainissement

Les travaux concernant le traitement de l'eau par ultra violet (UV) sont mandatés. Il était prévu d'installer une partie du dispositif sous la route menant à Chastel Arnaud. Malheureusement, pour obtenir les subventions du département, la commune doit être propriétaire du terrain sur lequel se situe l'installation. Nous sommes donc en négociation pour l'acquisition d'une petite parcelle. Nous espérons pouvoir terminer ces travaux en 2017.

Les extensions d'assainissement prévues sont subventionnables uniquement si le plan des réseaux – et donc le PLU – prévoit ces zones en assainissement collectif. Nous attendons donc la révision de ce plan, pour lancer les travaux.

Enfin, cette année, nous allons améliorer notre qualité du réseau d'eau en réhabilitant toute la partie du réseau entre le point I et l'aire de covoiturage. Cette amélioration augmente notre droit aux subventions de l'agence de l'eau et permettra des économies en supprimant de nombreuses fuites. ■

Dépenses d'investissement Eau/assainissement

Système UV	75 000,00
Fin Assainissement des Samarins	66 000,00
Appel à projet Eco d'eau	19 867,11
Route de la gare	93 000,00
Assainissement Monmartel	35 916,41

Recettes d'investissement Eau/assainissement

Etude complémentaire réseau eaux usées	27 000,00
Déversoirs d'orage	26 700,00
Système UV	42 900,00
Fin Assainissement des Samarins	51 000,00

Difficultés avec la mise en place des containers semi-enterrés

(pour mémoire, se reporter aux *Lettres d'Info* n° 12, p.4 et n° 13, p.2)

Comme on pouvait s'y attendre, la réforme du système de collecte des ordures ménagères pose de nombreuses questions et cause quelques désagréments aux usagers. L'équipe municipale en informe régulièrement la CCCPS qui conduit cette réforme sur l'ensemble de l'intercommunalité, mais les problèmes ne se règlent pas en un tournemain ! L'équipe municipale et la CCCPS regrettent ces désagréments et s'excusent auprès de tous les Saillansons.

L'opération-phare est la mise en place de containers semi-enterrés pour les ordures ménagères, plus discrets, moins sonores et moins odorants que les bacs du système précédent, et servis par de nouveaux véhicules de "vidange". Mais il faut aussi organiser le tri sélectif des autres déchets, au moyen des 3 colonnes classiques. Naturellement, ces colonnes doivent se trouver sur les lieux où sont installés les fameux containers, d'où une contrainte supplémentaire. Par exemple, cette contrainte (jointe à des considérations de coût) a conduit à déplacer, à titre d'essai, l'installation prévue au City-Stade vers la route de Véronne, en face du cimetière.

En outre, il ne faut pas oublier que certains lieux où il est prévu d'installer des unités de collecte (containers et colonnes) ne sont pas encore propres à les recevoir, et que cette installation ne pourra se faire qu'après des travaux d'urbanisme qui ne sont pas encore planifiés. Il s'agit du boulevard de l'Écho, du Point I, et du bas du Prieuré. À ces endroits, le choix a été fait d'installer des colonnes bleu/vert, dites "aériennes" par opposition à "semi-enterré".

Après de nombreuses réunions entre la CCCPS et la commune, au cours desquelles ont été évoqués les vogues et les marchés, le stationnement, les questions de voisinage, les fouilles et les problèmes techniques, un emplacement avait été choisi en bas du Prieuré. Et voici qu'il s'avère inadapté au ramassage : il est trop en pente et met en difficulté le nouveau camion, comme l'explique la CCCPS dans un courrier envoyé à la mairie. Ainsi, malgré ses inconvénients, la solution du haut du Prieuré semble revenir dans le débat.



D'autre part, le premier lot de colonnes aériennes livré présente un défaut de soudure : les structures se cassent au niveau des potences transversales internes. Le fournisseur a identifié le problème et a mis en fabrication les pièces de rechange. La CCCPS dispose déjà de 6 colonnes réparées qu'elle va installer au plus vite sur la commune de Saillans. Les autres colonnes seront réparées courant mai. Cette opération devrait se poursuivre les jours suivants pour réparer la totalité des colonnes. Dans l'attente, la CCCPS a remis des bacs de collecte « classique ». Tout cela perturbe la collecte des ordures ménagères, la CCCPS comme la municipalité est bien consciente que cela peut également être source de gêne pour les usagers. ■

Lutte biologique contre la Pyrale du buis



N'oubliez pas que **les guêpes, frelons, mésanges bleues et moineaux** sont des prédateurs des chenilles : s'ils fréquentent votre jardin, vos buis seront moins atteints.

Une nouveauté, le **TRICHOTOP® BUXUS** produit par la Société Biotop à Livron, qui agit sur les œufs de la Pyrale. Produit délicat :

- il n'agit que sur les œufs, il faut donc attendre le vol des papillons pour le commander ;
- il ne se conserve pas : il faut le disposer dès réception.

Seul distributeur en Drôme-Ardèche : Perret Pomarel, 1080, chemin des Dames La Pailasse, 26 800 Étoile s/ Rhône

> **Plus de détails : www.mairiedesaillans26.fr.** ■

Elections législatives :

1er tour le 11 juin 2017

2ème tour le 18 juin 2017

Ouverture du bureau de vote : de 8 heures à 18 heures.

Il y a 14 candidats pour notre circonscription (n°3).

Rappel des règles électorales :

1. Prendre au minimum 2 bulletins placés sur les tables de décharges.
2. Prendre une seule enveloppe placée sur la table de décharge
3. Ne pas montrer ostensiblement ou par provocation son vote par gestes ou en paroles
4. Passage obligatoire par l'isoloir
5. Présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour les communes de plus de 1 000 habitants (liste de celles-ci affichée dans le bureau de vote) ■

Appel à peinture sur les bornes en ciment situées au carrefour du Fossé

L'équipe municipale propose aux Saillansons intéressés de repeindre les bornes en béton situées au carrefour du Fossé, devant le tabac. Suite à un acte d'incivilité, ces bornes avaient été peintes d'une palette de couleurs plutôt originales qui ne plaisent pas à tous !

Une des propositions évoquées en Comité de Pilotage (CP) était le nettoyage par une entreprise privée spécialisée. Mais cela n'a pas été retenu car cela représente un coût trop important pour la commune. La décision a été prise en CP public de faire appel à des habitants amateurs de peinture pour mettre en valeur ce mobilier urbain qui était effectivement un peu triste.

La mairie propose à des habitants intéressés de peindre ces bornes en ciment, dans une démarche artistique. D'autres villes l'ont fait, en voici quelques exemples en photos :



Nous vous demandons de partager vos idées à travers des dessins ou des croquis. La mairie fournit le matériel. Nous souhaitons réaliser ces peintures

avant l'été, et y associer notamment les jeunes du village si cela les intéresse.

Pour en savoir plus ou envoyer vos croquis, contactez Fanny Larroque ■

Les nouveaux horaires de la Poste

À partir du mois de juin

Lundi : 9h00-12h00
14h00-17h00

Idem mardi et jeudi et vendredi

Mercredi : 9h00-12h00

Samedi : 8h30-12h00

En résumé, nous avons donc 30mn de plus d'ouverture le vendredi matin et le samedi matin, soit 1 heure par semaine.

Ce changement s'effectue à partir du mois de juin, pour une durée de 2 ans. ■

Mémo aimantés du compost collectif

Groupe Action Projet COMPOSTAGE COLLECTIF Logo de Saillans 26340

OUI JE PEUX METTRE

COUPÉS EN PETITS MORCEAUX :

- épluchures de fruits-légumes
- restes de fruits & légumes
- fruits & légumes abimés (morceaux)
- coquilles d'oeufs écrasées
- fleurs & plantes fanées (coupées)
- marc de café & filtres
- sachets de thé & infusion
- petits morceaux de pain rassis

NON & ENCORE NON

- pelures d'agrumes
- restes de viande & poisson
- restes de plats cuisinés
- produits laitiers
- graisses & huiles
- noyaux
- coquilles de noix, noisettes
- coquilles d'huitres, moules
- branches
- graines
- litières souillées
- cendres
- mégots
- papiers imprimés
- contenu de sacs d'aspirateur

Vous n'arrivez jamais à retenir ce que vous avez le droit de mettre dans le compost collectif, et ce qui y est interdit ?

La mairie de Saillans a pensé à vous et financé l'achat de mémo aimantés !

N'hésitez pas, ils sont à votre disposition à l'accueil de la mairie. Si vous ne pouvez pas venir en mairie, vous pouvez vous mettre en lien avec Alixe (felixelechat@hotmail.com) pour en récupérer. ■

Le monde change, Saillans se transforme et le logo de la Mairie évolue

Donnez votre avis sur un nouveau logo

Après un appel public à projets, nous avons reçu plusieurs propositions, venant majoritairement de Saillançons. Nous avons envie d'associer les Saillançons au choix de ce nouveau logo. Vous pourrez donner votre avis dès le 29 mai soit en ligne sur le site internet, soit dans le hall de la mairie. Afin que chaque participant ne donne qu'une fois son avis vous devez indiquer votre prénom et votre nom. Le vote sera clos le 12 juin.

Une note technique sera aussi attribuée par la commune (élus et agents) et sera prise en compte en cas de résultats serrés.

Nous rappelons ci-dessous le message présentant l'appel à projets :

La transparence de l'action communale à travers des différents outils d'information est un des piliers de notre

projet. L'accès à l'information a été plébiscité lors de l'enquête réalisée par L'observatoire de la participation. La commune de Saillans est entrée dans l'ère numérique avec la naissance du site internet en 2014 et une page FaceBook active depuis fin janvier 2017. L'identité de notre village sur ces différents supports et notre communication extérieure passent par le logo de la mairie, représentant les Trois Becs. La commune souhaite moderniser son logo. Vous avez envie d'exprimer votre créativité ? Proposez un projet, envoyez une esquisse, lancez-vous ! N'oubliez pas non plus que ce logo est utilisé principalement par la mairie sur tous les documents administratifs.

Un jury composé d'agents municipaux, d'élus et d'habitants fera une première sélection et un avis final sous forme de sondage sera ensuite demandé à la population.*

La conservation de la symbolique des Trois Becs est souhaitée.

** si vous êtes intéressé pour participez au jury, écrivez à commissions@mairiedesaillans26.fr*

Actualités économiques



Mercredi 14 juin, c'est le retour du marché d'été

De 17h à 20h30, avec une offre exclusivement réservée aux produits du circuit court, bio ou local, le marché d'été, fort de son succès 2016, sera de nouveau un rendez-vous estival convivial et apprécié de tous. Tout le monde s'y retrouve : les commerces qui profitent de cette nouvelle affluence, les habitants avec une offre de qualité. Voici ce que vous pourrez de nouveau trouver sur ce marché : pain, légumes, crème de châtaignes, Miel, condiments bios, Spiruline, vin, citronnette, chicorette, jus fruits / légumes, condiments biologiques, bijoux artisanaux, savon artisanal, poterie, sacs en tissus et simili cuir, illustrations, gravure au laser, guêtres...

N'hésitez pas à diffuser l'information. Flyers et affiches sont disponibles en mairie et ou en écrivant à economie@mairiedesaillans26.fr. Faites la promotion du marché autour de vous et dans des lieux qui vous semblent adaptés (bibliothèques, campings, etc.).

Ouverture du "Court bouillon" point de vente de produits locaux et/ou bio

Ouverture à Saillans depuis le 30 mai du « COURT BOUILLON », point de vente de produits locaux et/ou bio :

légumes, pain, yaourts, œufs, fromages (chèvre, brebis, vache), confitures, sirops, miel, bière, tisanes, huiles essentielles, ...

Les producteurs vous accueillent :

- les mardis et vendredis de 16h à 19h,
- les mercredis de 17h à 19h,
- les samedis de 9h à 12h.

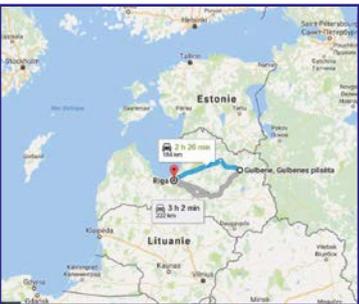
**À bientôt au « COURT BOUILLON »,
au n°34 Grande Rue.**

ERASMUS+ et l'échange de bonnes pratiques participatives

Saillans a été sélectionné, ainsi que six organisations européennes, pour leurs pratiques participatives. Une première rencontre en Italie a déjà eu lieu. Christine Seux et Joachim Hirschler ont représenté Saillans en Lettonie, à Gulbene, pour échanger sur le thème de la jeunesse, du 23 au 28 avril 2017. La totalité des frais (vol, séjour, etc.) est payée par la Commission Européenne, donc pas de frais pour la commune.

Les communes retenues correspondent à des villes importantes ou à des intercommunalités à l'exception de Saillans :

- en France, la municipalité de **Billère** près de Pau
- en Italie, la municipalité de **Silvi**
- en Lettonie, la municipalité de **Gulbene**
- en Pologne, à Wrocław, l'association « **Polish city planners** »
- en Grèce, la municipalité de **Istiea – aedipos**
- en Roumanie, à Timisoara, **l'institut interculturel**.



La Lettonie est un État membre de l'Union européenne depuis le 1er mai 2004, et de la zone euro depuis le 1er janvier 2014. Entre 1991 et 2011, la Lettonie a perdu plus de 23 % de sa population en raison d'un taux de fécondité (nombre d'enfants par femme) extrêmement faible et d'un solde migratoire négatif.

Gulbene est une ville à 2625 km de Saillans, à environ 180 km de la capitale Riga, et à une cinquantaine de km des frontières estonienne et russe. Elle représente une région (« novads ») qui regroupe depuis plusieurs années environ 20 000 habitants sur une immense aire de presque 2000 km² (environ 1/3 de la Drôme ...).

Les démarches participatives en cours sont très diverses :

- en Grèce un projet intergénérationnel de reconquête de leur environnement avec création de chemins de randonnée locaux englobant nature, agriculture, architecture et histoire.
- en Italie, emploi, soutien des NEETs, qui signifie *Not in Education, Employment or Training* (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire), en coopération avec leur pôle emploi. C'est une co-compétence emploi au niveau communal...
- en Roumanie, définition d'une politique active envers les enfants, en mettant l'accent sur leur autonomie dans les démarches participatives, démarches très structurées et avalisées par la Ville de Timisoara, pour mise en place dans les structures de la ville.
- En Pologne, éveil et initiation des enfants pour l'aménagement urbain (cf. création de petites places en ville dédiées aux enfants) et pour les technologies (cf. Fablab).
- À Billère, une proposition d'accueil de la jeunesse en partenariat de la mairie et de la maison de

l'enfance associative couplée à une école avec une ferme pédagogique, et des projets intergénérationnels avec des méthodes pédagogiques innovantes.

- À Gulbene, démarche très structurée autour de l'animation des ados (jusqu'à 25 ans), implication dans des projets de volontariat, création des maisons des jeunes et animation, travail croisé avec des enseignants en primaire et secondaire, aussi dans le cadre d'un autre programme européen (Espagne, Hollande, Lettonie), « Looking at learning », approche basée sur les expériences sensorielles, sur le choix du moment d'apprentissage. Les enseignants ici ont souvent été formés à l'époque soviétique, donc avec une approche plutôt traditionnelle.

Nous avons en commun les animateurs ou modérateurs, les rapporteurs, les post-it, les panneaux de conférence, la langue pour échanger (l'anglais), mais surtout la volonté d'impliquer le plus possible les habitants dans une démarche participative.

Nous avons expérimenté les méthodes participatives du « Coffe with Politicians » ou « Ice cream with Grown ups » très utilisées avec les jeunes. Ils permettent de faire se rencontrer les jeunes et les responsables politiques afin de contribuer à la co-construction de projets jeunesse validés en commun.

Le séjour a comporté des visites de collège, de crèche, du centre « Sateka » d'animation de création et de réalisation de projets dans l'espace rural, de centre de jeunes et du réseau de chaleur pour Joachim, et... en fin de journée, des échanges moins formels... Nous avons même été enfermés en groupe de 4 avec une énigme à résoudre mêlant tous nos savoir-faire : un bon moment d'échanges informels et drôles nous obligeant à la collaboration, et un outil éducatif utilisé pour la jeunesse.

Nous avons fait un peu de tourisme : excursion à la gare de Gulbene avec visite du centre technique, du château de Starmeriana, de l'église orthodoxe et d'une gare.

Nous revenons avec la conscience de la chance que nous avons de partager des expériences participatives, et ceci à travers différents pays européens. Nous nous sommes engagés à assurer, du 16 au 20 octobre 2017 une rencontre de ces six organismes chez nous. Le programme d'accueil est en cours de réalisation

N'hésitez pas à nous interpeller pour échanger de vive voix sur notre voyage d'étude.



« Saillansons, à vos projets ! » : les prochaines dates

La date limite de dépôt des projets était 31 mai : une occasion de présenter au village une action dans l'intérêt de tous.

Plus d'une dizaine de projets sont arrivés, tels que : la création d'un parcours de santé, l'embellissement des ponts du village, l'installation de carrioles dans les ruelles, la mise en place d'une monnaie locale, l'aménagement du boulevard de l'Echo, la création d'un cheminement piéton sur l'avenue Georges Coupois, etc.

Début juin, la commission technique se réunira pour étudier les projets. Les projets hors critères seront écartés : ceux qui ne visent pas un intérêt général, ceux qui ne sont pas dans les compétences de la commune, ou ceux qui sont déjà en cours ou déjà validés. La commission technique aidera aussi les porteurs de projets à effectuer des estimations budgétaires.

Le samedi 17 juin auront lieu sur les bords de Drôme le temps de présentation des projets et le vote par priorités. Toutes les personnes qui le souhaitent pourront proposer un ordre de réalisation des projets. Le vote est ouvert à tous les habitants, y compris aux enfants.

Quatre possibilités de participer au vote :

1. le samedi 17 juin,
2. le dimanche 18 juin sur le marché,
3. la semaine suivante à l'accueil de la mairie et
4. en ligne sur le site internet de la mairie.

A partir de 16h30 : temps de présentation de chaque projet, puis présentation du budget de la commune et des grands projets en cours (salle des fêtes, accessibilité aux handicapés, maison médicale).

A partir de 18h : temps de présentation des projets sous forme de stands et lancement du vote.

La journée se terminera par un pique-nique partagé. Nous vous y attendons nombreux !

Le lundi 26 juin à 18h : dépouillement public du vote et présentation des résultats. Les premiers projets seront réalisés à partir de septembre. Ceux qui demandent des subventions pourront être mis en place à partir du printemps 2018.



Pour en savoir plus :

<http://www.mairiedesaillans26.fr/saillansons-a-vos-projets-il-est-encore-tant-de-proposer-votre-idee/>

Commission Travaux Aménagement - GAP Fleurissement

Séance du samedi 20 mai 2017

Le GAP s'est déplacé sur les lieux considérés. Voici les principaux, avec pour chacun les préconisations :

1. rue Raoul Lambert/montée du Fossé :

semis des 5 pieds d'arbres avec des plantes vivaces en variant les mélange de graines : si le chiffrage est validé, réalisation du semis à l'automne 2017.

2. sur le pont Algoud :

deux jardinières de grandes dimensions : longueur 1 m, chiffrage à valider en Comité de Pilotage, mise en place des jardinières déjà fleuries en mai ou juin 2018.

3. sur la grand-route D93 (déviation) côté est :

réparer les 4 zones de garde-corps de manière à garder la vue sur le village, en supprimant le plexi-glass et en installant des barreaux, des rosaces ajourées, etc.



4. au départ de la D156 (vers le col de La Chau-dièrre) sur la D93 :

pour supprimer le stationnement illégal sur le trottoir Ouest, et le cheminement qui permet d'accéder au pont des Samarins sans utiliser l'escalier, demande d'implantation de potelets.



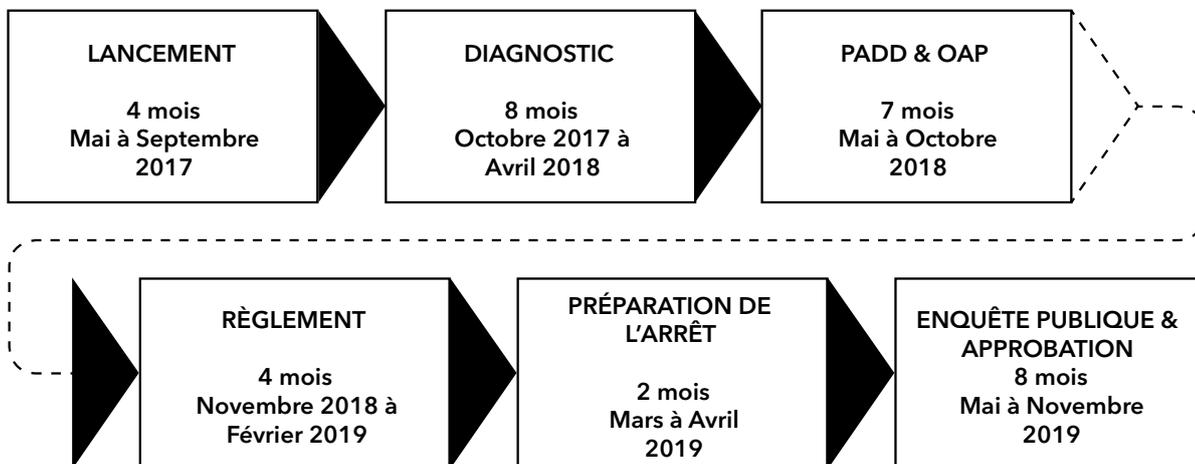
La révision du Plan Local d'Urbanisme de Saillans commence.

Le mois dernier, la commune de Saillans a choisi, par appel d'offre, l'équipe pluridisciplinaire qui va accompagner la commune dans la révision de son Plan local d'Urbanisme.

L'équipe est composée d'urbanistes, de paysagistes, d'architectes et d'ingénieurs de la participation (JAM Ingénierie, SILO et Arènes). La révision du PLU se déroulera en six grandes étapes dont les noms et les durées prévisionnelles sont décrites sur la frise chronologique ci-dessous.

Saillans demain

Phase de
lancement



PADD : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et un des volets obligatoire du PLU et traduit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de la commune de manière synthétique et illustrée.

OAP : L'Orientation d'Aménagement et de Programmation est un document illustré précisant pour une zone ou un quartier donné, la nature et la forme de l'aménagement futur.

Chacune des étapes sera accompagnée d'ateliers participatifs variés et associant des publics différents. Les enfants aussi auront leur mot à dire dans le cadre d'ateliers à l'école!

Au cœur de cette démarche, un panel citoyen sera mis en place afin d'accompagner le Conseil Municipal tout au long de la révision du PLU. La phase de lancement a débuté.

RAPPEL DES PRINCIPES DU PANEL CITOYEN

Un panel citoyen est un groupe de personnes qui délibère pour prendre part à une prise de décision sur un sujet complexe (dans notre cas : la révision du PLU). Ses participants sont choisis afin de représenter la population, en général par tirage au sort et en respectant un certain nombre de critères (comme le genre, le quartier d'habitation,...). Ses participants sont informés tout au long de la démarche (par exemple, en discutant avec des experts) et peuvent donc donner leur avis en toute connaissance de cause. L'objectif du groupe est d'émettre un avis public sur un sujet donné. Dans notre cas, il s'agit de donner son avis sur les avancées de la révision du PLU ainsi que les documents produits.



Saillans demain

Phase de
lancement

Révision du PLU
& démarche participative

La commune de Saillans révisé son PLU (Plan Local d'Urbanisme) en associant les habitants. En 2016 déjà, les objectifs généraux votés lors du conseil municipal du 16 septembre ont fait suite à plusieurs ateliers participatifs. À partir de juin 2017, une équipe multi-disciplinaire spécialiste en participation habitante, composée d'urbanistes, de paysagistes, d'architectes, d'ingénieurs de la participation réalise le dossier de révision. La démarche associe des études techniques et des ateliers participatifs à toutes les étapes. Des échanges collectifs entre habitants, professionnels, élus, experts seront animés avec des supports diversifiés pour permettre la participation de tous, dans une démarche facilitant l'écoute, et la construction collective.

Atelier du futur n°01

Vendredi 16 Juin à 18h
Salle Saint Géraud

Venez découvrir et mettre en débat la démarche et les outils participatifs de la révision de votre PLU.
1/ temps d'information collectif sur la révision du PLU,
2/ tables thématiques : charte de la concertation, panel citoyen et prochains ateliers participatifs.

Secrétariat et services Mairie de Saillans Place Maurice Faure 26340 SAILLANS • Tél. 04 75 21 51 52 • Courriel : accueil@mairiedesaillans26.fr • www.mairiedesaillans26.fr • Horaires d'ouverture secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h • Garde champêtre police.municipale@mairiedesaillans26.fr

Compétences et commissions de la mairie de Saillans Vincent BEILLARD, maire Annie MORIN, 1^{ère} adjointe maire1ereadjointe@mairiedesaillans26.fr • Aménagement, travaux, sécurité André ODDON, Michel GAUTHERON, Patrick THEVENET, travaux@mairiedesaillans26.fr • Vivre longtemps au village, santé, social Annie MORIN, Agnès HATTON, social@mairiedesaillans26.fr • Enfance, jeunesse, éducation Isabelle RAFFNER, Christine SEUX, jeunesse@mairiedesaillans26.fr • Associations, sport, loisirs, culture et patrimoine David GOURDANT, Annie MORIN, Josselyne BOUGARD, associations@mairiedesaillans26.fr • Economie & production locale Fernand KARAGIANNIS, Vincent BEILLARD, economie@mairiedesaillans26.fr • Environnement & énergie Sabine GIRARD, Joachim HIRSCHLER environnement@mairiedesaillans26.fr • Finances & Budget Agnès HATTON, Patrick THEVENET, finances@mairiedesaillans26.fr • Chargée de mission Démocratie participative Fannie LARROQUE fanny.larroque@mairiedesaillans26.fr • Finances & Budget Agnès HATTON, Patrick THEVENET, finances@mairiedesaillans26.fr • Référents Transparence-Information Christine SEUX, Fernand KARAGIANNIS commissions@mairiedesaillans26.fr • Référents Gouvernance et sollicitations médias Vincent BEILLARD, Sabine GIRARD, Agnès HATTON, Fernand KARAGIANNIS relation@mairiedesaillans26.fr • Conseiller municipal François PEGON, Freddy MARTIN • Élus à l'intercommunalité Vincent BEILLARD, Agnès HATTON • Conseillers départementaux Marline CHARMET et Bernard BUIS

Vous voulez rencontrer un élu ? Rien de plus simple, prenez RDV par e-mail ou téléphonez au 04 75 21 51 52.

Directeurs de publication : Vincent Beillard, maire de Saillans et Annie Morin, 1^{ère} adjointe • Comité de coordination : Christine Seux, Fernand Karagiannis, élus référents Transparence-Information • Photo de couverture : Michel Morin • Correcteurs : Pascal Denavit, Christian Larcher, Guillemette Thevenet, Jean-François Perrot, Florence Alicot • Téléchargeable aussi sur www.mairiedesaillans26.fr • MAI 207